

Barémisation prud'homale : une défaite morale pour la France

PP 2119072019

CFE-CGC

**59 rue du Rocher
75008 Paris**

☎ 01 55 30 12 12

www.cfecgc.org

Le 17 juillet 2019, la Cour de cassation a rendu son avis sur la compatibilité du plafonnement des indemnités pour licenciement sans cause réelle et sérieuse par rapport aux conventions internationales signées par la France que sont la Charte sociale européenne et la convention n°158 de l'OIT.

La Cour juge le barème compatible avec ces conventions internationales.

Même si cet avis n'a qu'une valeur symbolique, puisqu'il ne lie pas ni les juges du fond ni même la Cour de cassation. Il n'en demeure pas moins que cet avis constitue une défaite morale de la France.

A l'heure où, dans son discours pour les 100 ans de l'OIT, le Président Macron retrace les combats menés par l'OIT pour le respect et la dignité des travailleurs, la Cour de cassation décide de ne pas s'inscrire dans cet héritage en ayant une interprétation étriquée de la convention 158 de l'OIT.

Pierre Jan
Relations Presse et
institutionnelles
01 55 30 12 92
06 32 05 69 02
pierre.jan@cfecgc.fr

Cette interprétation, place la France, pays moteur dans la défense des droits de l'Homme, dans la moyenne ordinaire des pays européens. Là où la France aurait pu et aurait dû être le « 1^{er} de cordée » et montrer ainsi la voie, la Cour de cassation en a malheureusement décidé autrement !

A l'instar du président de la République, la CFE-CGC estime que « *quand le peuple, quelles qu'en soient les catégories, ne trouve plus sa part de progrès il ne peut plus adhérer à un régime politique tel qu'il se présente devant lui* »¹. Pour la CFE-CGC, cette notion de progrès comporte aussi la notion d'humanisme dans l'approche de la justice. Or forfaitiser les indemnités dans le cadre de la réparation revient à attribuer un coût au licenciement, à traiter la rupture, forcément douloureuse quand elle est litigieuse, comme une marchandise dont le coût peut être anticipée et provisionné.

La cour de cassation a renoncé à enrayer cette dérive et n'a pas souhaité maintenir le rang de la France, au meilleur niveau des pays respectant strictement les textes internationaux en matière de droit et de respect des travailleurs.

Pour la CFE CGC c'est plus que dommage, c'est significatif et profondément inquiétant.

¹ Discours du Président Emmanuel Macron au siège de l'OIT 11 juin 2019

